

Constitution européenne : les droits sociaux restent à reconquérir

en bref

Le vendredi 13 juin 2003, la Convention a adopté par consensus, au Parlement européen de Bruxelles, une Constitution européenne qui exclut les droits sociaux qui, jusqu'ici, avaient pu - un tant soit peu - atténuer les malheurs de millions d'européens.

*Marie-Paule
Connan, 10
juin 2003 ;
<connan.
mariepaule@
chello.be>*

La construction européenne dure depuis plus de cinquante ans. Le rythme aujourd'hui s'accélère et nous sommes encore trop peu nombreux à nous en préoccuper.

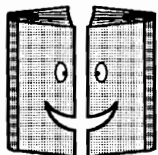
Il ne s'agit plus de se demander si nous sommes pour ou contre l'Europe à l'heure où les référendums se déroulent en Pologne, Hongrie, Slovaquie, République Tchèque, Malte. Les citoyens y répondent massivement OUI. Il s'agit plutôt de se demander avec eux comment nous allons fonctionner ensemble pour ne pas subir - ensemble - le piège du *dumping* fiscal et social.

*(1) NDLR : le
texte a été
adopté par la
Convention le
13 juin 2003.*

*(2)
Explications
fournies par les
rédacteurs de
la Charte, sur
le texte
CONVENT 49
accessible sur
le site : <<http://european-convention.eu.int>>*

Le texte de la Constitution européenne est quasi terminé¹ et cette question n'a pas été résolue. Que du contraire ! La politique de la concurrence y est sacralisée. Des orientations ont été prises sur l'armée européenne, la conquête de l'espace et la police européenne qui pèseront lourd sur les budgets et imposeront une austérité sans limites et sans possibilité de recours aux droits.

Depuis mars 2000, une énorme Machine à écrire la Loi européenne est lancée. Ce faisant, elle réécrit les législations nationales. 105 représentants des 25 gouvernements, des parlements nationaux et du parlement européen se sont rendus à Bruxelles deux à trois fois par mois pour y contribuer au nom de 460 millions d'habitants. Le droit européen étant supérieur au droit national, la Constitution européenne est appelée - dans un laps de temps plus ou moins long - à remplacer les constitutions nationales ou tout au moins à leur imposer de profondes modifications.



1. Qu'est-ce qu'une Constitution ?

Le réseau des constitutionnalistes européens a proposé en 2000 une définition commune, diffusée par Dominique Rousseau de la Faculté de Droit de Montpellier :

« Une Constitution est un acte fondateur qui expose les principes et les valeurs sur lesquels des hommes et des femmes s'entendent à un moment donné pour s'associer, pour vivre ensemble, pour, au sens premier du terme, constituer une société. Un acte organisateur qui détermine les différents niveaux et organes de pouvoir, règle la répartition des compétences et définit les relations de pouvoir entre les différentes institutions. Un acte écrit qui rend publiques les valeurs et les règles d'organisation choisies, et offre ainsi aux citoyens les moyens de comparer les actes de pouvoirs publics à ces valeurs et règles, et, le cas échéant, d'en demander le respect. En d'autres termes, le moment constituant est un formidable moment de discussion, de débats, de confrontations entre tous les acteurs sociaux pour définir l'ordre politique désirable, un formidable moment où une société prend conscience d'elle-même en s'interrogeant sur son imaginaire. La Constitution qui en ressort est seulement la mise en forme juridique, institutionnalisée de cet imaginaire ; elle est la conclusion juridique du débat politique... »

Notre imaginaire a été fortement ébranlé dès décembre 2000, lorsque nous avons constaté que de nombreux droits sociaux et syndicaux avaient été éliminés des droits garantis au niveau européen dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Certes, ils y sont évoqués, mais libellés avec des ruses de sioux, de telle sorte que les majorités politiques des Etats qui voudraient les faire disparaître des législations nationales (parce qu'ils coûtent trop cher), en auront les moyens juridiques.

Aujourd'hui, le droit à la pension de retraite, le droit aux allocations de chômage, le droit au revenu minimum, le droit de grève ne sont pas garantis dans les 25 Etats de manière identique. De plus, ils ont subi de nombreuses restrictions

partout ces dix dernières années. La Charte précise que « là où ils n'existent pas, il n'y a aucune obligation de les créer. »²

Nous sommes nombreux à oser imaginer que l'utopie européenne puisse aboutir à une convergence des conditions de vie et de travail vers le haut. Le chemin est long certes, tant le coût horaire du travail dans les nouveaux pays entrant dans l'Union européenne est indécemment (3,83 euros en Hongrie, 3,90 euros en République Tchèque et 4,48 euros en Pologne) alors que pour la moyenne dans la zone Euro il s'élève à 22,1 euros. La Constitution européenne pourrait conduire à une solide cohésion sociale. A ce stade, il n'en est rien.

Le groupe de travail qui s'est constitué grâce à l'initiative prise par la conventionnelle belge Anne Van Lancker (membre du groupe Parti Socialiste Européen du Parlement européen), avec le groupe des Verts et le groupe de la Gauche Unie a abouti à une clarification de ce que serait l'Europe sociale (voir le tableau ci-après). Ce groupe étant majoritairement composé de libéraux et de conservateurs, les propositions des partisans de l'Europe sociale n'ont pas été reprises par Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention.

2. Tout peut aller très vite !

La Constitution européenne passera des mains de ce NANTI à celles du riche Berlusconi qui prend la présidence du Conseil européen à partir du 1^{er} juillet 2003. Par là, il se voit doté de la responsabilité de convoquer les Chefs d'Etat et de gouvernement des 25 pays concernés pour une « Conférence Intergouvernementale » qui, après avoir eu encore la possibilité de changer le texte - et ce, dans le secret de la diplomatie - devraient signer en grande pompe, « In our name », la Constitution européenne, à Rome, en décembre 2003.

Dès janvier 2004, les partis politiques entreront dans l'arène des élections européennes qui se tiendront en mai 2004 pour renouveler et élargir le Parlement européen et la Commission européenne. La Constitution européenne sera

alors appliquée à plein régime.

Notre vigilance doit être totale pour ne pas répéter le scénario de Nice en 2000 pour la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Celles et ceux qui se voulaient « réalistes » avaient déclaré alors qu'elle devait être considérée comme acceptable parce qu'ils avaient œuvré pour éviter « le pire ». Nous ne sommes plus très éloignés du pire.

N'attendons pas que les droits sociaux nous soient confisqués pour les défendre ! C'est dès aujourd'hui qu'il faut les reconquérir dans la Constitution européenne !

3. Les possibilités d'une Europe sociale sont rejetées par la majorité libérale et conservatrice de la Convention

Voir le tableau à la page suivante.

4. Les prochaines mobilisations du Mouvement social européen en 2003³

- **18/19 juillet** : Gênes, en Italie (Anniversaire de la mort de Carlo Giuliani) ; Assemblée européenne de préparation du Forum Social Européen.
- 8,9 et 10 août** : Au Larzac, en France ; Rassemblement avec la Confédération paysanne européenne.
- 30 octobre** : partout : Journée européenne pour un revenu pour tous et toutes !
- 12/17 novembre** : Paris / Saint Denis ; Forum Social Européen, Manifestation internationale.
- En Décembre** : Rome ; Mobilisations à l'occasion du sommet de l'UE et de la proclamation de la Constitution européenne.

(3) Plus d'information sur le site des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, voir : <<http://www.euromarches.org>>.

A lire et à débattre...

